



Association Française de Science Politique

Recommandations proposées par l'AFSP à propos du parcours doctoral

Dans la continuité des réflexions engagées lors des derniers Salons des thèses en science politique, l'Association française de science politique a souhaité émettre un certain nombre de recommandations visant à améliorer le parcours doctoral dans notre discipline. Ce document validé par le Conseil d'Administration de l'Association vise à présenter les points les plus saillants de cette réflexion collégiale.

Préambule

Il convient d'abord de préciser que l'AFSP n'a pas ici vocation à émettre des prescriptions mais entend simplement énoncer des **recommandations** et encourager à faire le bilan des bonnes pratiques expérimentées dans les écoles doctorales et laboratoires de notre discipline. Cette première étape, en forme de bilan et de propositions, devra ensuite faire l'objet de concertations avec les autres disciplines des SHS afin de tenir compte de notre insertion, tant institutionnelle qu'intellectuelle, dans un espace de production de savoirs scientifiques plus large.

Pour mener de manière pertinente cette réflexion collective, il nous a semblé évident qu'il ne fallait pas cantonner la réflexion au seul « format » des thèses, mais élargir le travail de réflexion à la question de la réalisation des « parcours doctoraux » (financement des thèses, qualité de l'encadrement mis en œuvre par les Ecoles Doctorales [ED] et les laboratoires, rôle des directeurs de thèse, etc.) et, tout autant, prendre en compte la dimension internationale des recrutements des docteurs en science politique. De cette manière, la thèse est pleinement considérée comme ce qu'elle est : une expérience *professionnelle* de recherche.



Les principales recommandations

- 1** Nous souhaitons **promouvoir une réduction de la durée moyenne des thèses de doctorat en science politique**. Actuellement, la durée moyenne des doctorats en science politique est de plus de 6 ans : ce qui n'est pas sans poser un problème du point de vue tant du financement des parcours doctoraux que de la précarisation des jeunes chercheurs. Il nous semble raisonnable de recommander une durée moyenne de 5 ans. Cette durée étant susceptible d'être modulée en fonction de diverses variables (politique spécifique de l'ED ; nature du terrain et/ou de la méthodologie d'enquête mise en œuvre ; modalités de financement du parcours doctoral, notamment dans le cadre du dispositif CIFRE ou d'absence de financement régulier ; situation personnelle du doctorant(e)...) Il s'agit donc de proposer un *horizon* de réduction qui soit compatible avec la diversité des configurations propres à chaque ED ou laboratoire d'insertion. Cet effort de réduction de la durée *moyenne* des thèses ne doit pas entraver la reconnaissance des spécificités et facteurs qui justifient parfois une durée supérieure.
- 2** Nous souhaitons poursuivre la promotion d'un **encadrement de qualité** des thèses de doctorat en science politique. De ce point de vue, nous considérons que la préparation des thèses s'effectue dans le cadre d'ED et de laboratoires de recherche qui *doivent* tout mettre en œuvre pour faciliter matériellement et intellectuellement l'insertion des jeunes chercheurs et les aider à réaliser prioritairement leur projet doctoral. Cet encadrement de qualité suppose, à nos yeux, la réalisation de plusieurs conditions préalables : respecter les termes des Chartes d'encadrement des thèses promues dans les Universités et notamment imposer strictement un nombre maximum de doctorant(e)s par directeur de thèse (moins de dix) et inciter ces derniers à suivre de manière régulière leurs doctorant(e)s tout au long de leur parcours doctoral ; renforcer le rôle des ED dans la promotion de cet encadrement de qualité (expérience souvent bénéfique des Comités de thèse, mise en place d'une préparation officielle aux auditions tant en vue des recrutements dans l'Université qu'au CNRS...) ; renforcer le rôle de socialisation et de formation *par et dans* la recherche dans les laboratoires d'accueil des jeunes chercheurs.
- 3** Nous nous prononçons pour la **suppression des mentions** qui accompagnent actuellement la délivrance du doctorat en science politique. En conséquence, nous incitons les jurys de soutenance à poursuivre leur effort en vue d'une amélioration de la qualité rédactionnelle des rapports de soutenance qui sont amenés à jouer un rôle central dans l'évaluation ultérieure des parcours doctoraux.
- 4** La composition des jurys de thèse (et, par extension, celle des jurys d'habilitation à diriger des recherches), doit respecter la mixité entre femmes et hommes et, dans la mesure du possible, être paritaire (art.1 n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes). Nous sommes favorables à la limitation du nombre des membres des jurys de soutenance à cinq personnes, et ce dans le souci de tendre vers une évaluation équitable des thèses de doctorat de notre discipline et de soulager les budgets de fonctionnement des ED et laboratoires de recherches.
- 5** Nous invitons notre communauté scientifique à poursuivre les efforts visant à suivre le devenir des docteurs. La mise en place d'un **observatoire** permettant de faire le bilan des situations actuelles et de prendre la mesure des effets des politiques universitaires récentes (LRU, évolution des contrats doctoraux nationaux comme régionaux, des contrats d'ATER...) sur le financement et la réalisation des parcours doctoraux nous semble importante.
- 6** Nous souhaitons, enfin, promouvoir une réflexion accrue sur la **nécessaire reconnaissance sociale du diplôme de docteur en science politique** (et plus généralement en SHS) au-delà du milieu académique (prise en compte du diplôme dans le cadre des conventions collectives, effort pour promouvoir une valorisation professionnelle non académique du parcours doctoral...).